ABONNEMENT

Saumur ('n an 25 fr. 13 Trois mois. Poste 30 fr.

on s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal

sur la poste et chez tous les libraires

envoyant un mandat

es

AUN

İθ

IE

on

UX.

ulu

2118

0,80 1,35 0,80 1,33 1,70

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE I.C. SAUMUNI

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, Réclames,

Faits divers RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertious reçues et même payées, sauf restitution dans ce de mer cas;
Et du droit de moufiler la rédacticu

Les articles communiqués doivent être reniis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abounement doit être payé d'avance

4. place du Marché-Noir Bureaux:

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 MARS

OBJECTIONS PRINCIPALES

Ce qui entretient le malentendu entre le peuple et l'Église, c'est un ensemble d'objections que les libre-penseurs et leurs journaux rabâchent saus cesse et auxquelles le peuple croit

La première est la Saint-Barthélemy, ce fameux massacre de l'amiral Coligny et des protestants, en 4572.

· La Saint-Barthélemy est un coup d'État dont l'Église n'est pas plus responsable que du 4 Septembre, du 2 Décembre, du 18 Brumaire.

Mais pourtant ceux qui ont fait la Saint-Barthélemy étaient des catholiques. - Oui, mais Gambetta, Jules Ferry, Jules Favre et les autres qui ont fait le 4 Septembre étaient aussi des catholiques. Est-ce que l'Église est responsable de ce que font les catholiques ?

En 1572, l'amiral Coligny voulait livrer les Flandres à l'Angleterre. Catherine de Médicis, mère du jeune roi de France Charles IX, crut en avoir la preuve et elle ordonna le massacre. Puis elle sit écrire au Pape qu'un complot avait été découvert contre la vie du roi, mais que les coupables avaient été arrêtés. L'Église a toujours déclaré que la Saint-Barthélemy était un crime atroce, mais elle n'y est

La seconde objection est l'Inquisition. Le mot inquisition veut dire enquête. L'Inquisition existe encore; c'est une congrégation romaine, composée de cardinaux et d'évêques, chargés de faire une enquête sur les livres et les doctrines qui paraissent, pour pouvoir dire aux catholiques si tel livre est bon, si telle doctrine est vraie, ou si leur auteur est dans l'erreur.

Mais l'Inquisition a fait périr Etienne Dollet et Giordano Bruno. - Non, ces deux hommes, qui étaient des scélérats, ont été condamnés par les tribunaux civils pour leurs crimes.

Mais l'Inquisition en Espagne n'était pas ce que vous dites. - C'est vrai. L'Espagne, qui venait de reconquérir sa liberté sur les musulmans, lenait à ne pas retomber sous un jong semblable et elle avait son Inquisition à elle, qui était une institution politique, qui fut parfois cruelle, contre laquelle les Papes protestèrent au moins cinquante fois, mais qu'il ne dépendait pas d'eux de changer.

Voltaire a dit que si l'Espagne a échappé aux horreurs des guerres de Religion, c'est à son Inquisition qu'elle le doit. Si on avait coffré à temps Luther et Calvin, c'eût été un grand bien pour l'Europe.

La troisième objection, ce sont les Dragonnades. On appelle ainsi l'expédition que Louis XIV fit faire dans les Cévennes pour réduire les protestants. Le Pape Innocent XI a également protesté contre ce moyen violent de convertir les hommes, mais Louis XIV le faisait pour conserver l'unité de la France que les protestants voulaient diviser comme ils avaient divisé l'Allemagne. Donc, l'Eglise n'est pour rien dans cette campagne qui fut toute politique.

Mais vous avec brûlé Jeanne d'Arc, dit-on. - Non, car ce n'est pas nous, ce sont les Anglais en haine de la France, et l'évêque de Beauvais qui la condamna était un évêque schismatique, complètement séparé de l'Eglise catholique et en lutte contre le Pape, Martin V.

Il y a enfin les biens du clergé et le budget des cultes. Qu'on mette le budget des cultes à fonder une caisse de retraite pour les ouvriers, c'est le moyen de résoudre la question sociale!

Les biens du clergé valaient environ 2 milliards et demi. Pourquoi ceux qui crient si fort contre ces biens, amassés péniblement pendant 4,400 ans, ne disent-ils rien des six millards de Rothschild, ce beau juif qui n'avait rien, il y a 80 ans?

Les biens du clergé avaient cinq origines principales: 1º les uns étaient des terres défrichées par le clergé; 2º des églises, monastères, évêchés, séminaires, bâtis par le clergé; 3º des terres achetées par le clergé; 4º des biens apportés par ceux qui se faisaient prètres ou moines; 5° des biens donnés, et, souvent, avec charge d'entretenir un hôpital ou une école.

A moins de dire qu'il n'y a plus de propriété assurée, on doit reconnaître que les biens du clergé étaient bien à lui.

On les lui a pris à la Révolution. La plupart avaient été vendus à des particuliers, quand le Pape en réclama la restitution. On convint d'en payer la rente, au lieu d'en restituer le capital. Cette rente, qui est le budget des cultes, qui sert à entretenir les monuments et à payer le personnel, s'élève à 43 millions ; c'est donc une rente à un pour cent environ.

Il y a en plus 4 millions pour les juifs et les protestants; mais on ne leur avait rien pris à la Révolution et ceci n'est pas une restitution.

De plus, beaucoup des anciens biens du clergé n'avaient pas été aliénés. L'Etat les a gardés et en touche la rente qui est d'environ 40 millions, somme presque égale à la partdu budget qui nous revient.

Toutes les objections contre la religion, sans aucune exception, peuvent recevoir une réponse complète et décisive.

Abbé GARNIER.

L'explosion du boulevard St-Germain

Les anarchistes continuent leurs exploits à Paris.

Après l'attentat commis contre l'hôtel de la princesse de Sagan, rue Saint-Dominique, voilà qu'ils ont tenté de faire sauter une maison, boulevard Saint-Germain.

Vendredi soir, vers 8 heures 1/2, une formidable détonation, près de l'Ecole de médecine, s'est produite dans une maison appartenant à M. de Montesquiou.

M. Lagillarde, commissaire de police, est arrivé aussilot.

Après avoir constaté les dégâts faits dans la loge, le commissaire de police, précédé du concierge, s'engagea dans l'escalier.

La rampe en était tordue, la main courante avait disparu, le mur était criblé de trous.

A l'entresol, comme à tous les étages, du reste, le gaz s'était éteint sous la violence de l'explosion.

Les portes des appartements étaient réduites en miettes.

Le magistrat visita les diverses pièces.

Les meubles étaient renversés, les tableaux décrochés jonchaient le sol ; les glaces et les pendules avaient été projetées à terre où elles s'étaient brisées.

Après un examen sommaire des lieux, M. Lagaillarde monta aux autres étages. Le concierge, M. Pinet, avait pris les devants; il mettait les pieds sur le palier du premier étage quand le plancher s'effondra sous ses pas et il fut précipité à l'entresol. Il se releva heureusement sans autre blessure qu'une contusion à la jambe. Il remonta et put continuer à guider le commissaire.

Au premier étage habite M. Bresson, ancien juge au tribunal de commerce. Les portes de son appartement avaient volé en éclats.

Le commissaire lui demanda ce qu'il y avait. M. Bresson ne put tout d'abord répondre. Il montra son domestique Isidore Daudu qui, tout

ensanglanté, était étendu sans connaissance dans l'antichambre. Le malheureux avait été grièvement blessé

à la tête et aux bras par des débris de la porte et des matériaux arrachés aux murs. Mme Bresson, assez sérieusement malade en ce moment, a éprouvé une frayeur très grande

qui a aggravé son état. Elle a été transportée rue Saint-Sulpice chez

A l'étage supérieur, habité par Mme Perrin, les dégâts sont également considérables.

Ils sont évalués à vingt mille francs.

De l'enquête, il résulterait que cet attentat était dirigé non contre M. Bresson, mais bien contre M. Benoît, conseiller à la cour d'appel, qui demeure dans la maison.

Ce magistrat, qui fut jadis juge d'instruction, avait souvent instruit contre des anarchistes. Ce fut lui qui presi lait lorsque les aparchistes de Levallois-Perret comparurent devant les assises, pour avoir tiré des coups de revolver contre des agents le 1er mai de l'année dernière.

Il s'occupa en outre de l'affaire des anarchistes de Reims.

M. Lozé, préset de police, est venu à minuit sur les lieux pour se rendre compte de la gravité de l'explosion.

Parmi ces débris, ils ont trouvé une quantité assez considérable de morceaux de ser pesant chacun de 150 à 300 grammes, provenant sans aucun doute de l'enveloppe de la

On suppose que cette bombe avait la forme d'un obus pesant de 7 à 10 kilogrammes et chargé d'un mélange de deux kilogrammes de dynamite et de 500 grammes de poudre chlo-

Elle devait rensermer, en outre, de la grenaille de fer, quelques morceaux de fonte et d'acier de la grosseur d'une noix, des boulons, par exemple.

Actuellement l'hypothèse du juge d'instruc-

tion est que l'engin a été apporté ostensiblement, peut-être même seulement enveloppé de papier comme un simple colis.

D'après l'enquête, se serait entre sept heures moins dix minutes et sept heures que le criminel serait venu placer la bombe.

On craint à la Préfecture un nouvel attentat; des mesures ont été prises en conséquence.

Il se pourrait que dans la nuit un grand nombre d'arrestations fussent opérées.

Tous les agents des brigades des recherches sont sur pied.

LA CATASTROPHE D'ANDERLUES en Belgique.

DEUX CENTS VICTIMES

Voici des détails sur le terrible coup de grison que nous avons signalé.

La commotion a été si forte qu'on l'a ressentie jusque dans les maisons les plus éloignées du puits, et les habitations des localités avoisinantes.

Cornette, Rieu, Brasserie, Granchemin, etc., ont cru à une secousse de tremblement de terre.

L'église d'Anderlues, qui se trouve à plusieurs centaines de mêtres du théâtre de la catastrophe, a été fendue du haut en bas, à tel point que les autorités durent en interdire l'approche.

Tout d'abord, l'affolement sut général, mais l'arrivée des ingénieurs et de quelques troupes permit de rétablir l'ordre et d'organiser les secours.

Les renseignements fournis sur le nombre d'hommes descendus dans la mine furent en premier lieu assez différents.

Les uns parlaient de quatre cents mineurs, les autres de deux cents ; il résulte du contrôle établi à la lampisterie que le nombre des mineurs présents dans la mine au moment de la catastrophe s'élevait à deux cent trente.

L'organisation des secours fut longue et pénible.

Le sauvetage continua au milieu de difficultés toujours croissantes.

A trois heures, on n'avait remonté que quinze ouvriers grièvement brûlés et un mort.

A huit heures du soir, on avait retiré cinquante cadavres, trente mineurs seulement avaient été remontés vivants, dont dix grièvement blessés; tous les autres sont morts, affreusement brûlés, à l'exception de treute mineurs qui travaillaient à un étage supérieur et qui ont pu se sauver par le puits nº 2, ce qui porte à soixante le nombre des vivants.

Les cent soixante-dix antres sont morts.

On les a tous retrouvés malgré les éboule-

L'incendie continue dans la mine sinistrée et le ventilateur vomit, par son énorme cheminée, des flots de fumée noire.

La désolation qui règne au puits est déchi-

Presque un millier de parents forment une double haie dans la cour du charbonnage.

Cette cour est traversée à tout instant par les sauveteurs emportant dans leurs bras les victimes, qui sont déposées dans les bureaux.

Les fenêtres du bâtiment sont entourées des parents en pleurs.

La neige a commencé à tomber vers cinq heures, ajoutant encore une note sinistre à ce lugubre spectacle.

Le puits d'Anderlues, où s'est produit la catastrophe, est connu comme fort grisouteux.

La catastrophe dépasse en horreur ce que I'on pouvait supposer tout d'abord.

Il saut renoncer à décrire l'anxiété et la consternation de la foule, où chacun croyait apprendre la mort d'un ou de plusieurs des

De longues heures s'écoulent au milieu de ces scènes de désolation et d'affolement, et toujours, et toujours, ce sont des cadavres que l'on remonte.

Il y a aussi des blessés. Mais dans quel état! Les malheureux sont très affreusement brûlés. Ils souffrent horriblement. C'est da seu qu'ils ont avalé au lieu d'air, comme cela arrive toujours dans les explosions de grisou, et ils ont l'intérieur du corps brûlé.

La plupart succomberont.

Quant aux morts, plusieurs sont littéralement rôtis. Des lambeaux de chair tombent de leurs figures sanguinolentes et de leurs maius carbouisées. Presque tous n'ont plus de che-

A trois heures de l'après-midi, on constate que des vapeurs sulfureuses se dégageut encore par le puits d'aérage.

A trois heures le feu se propage : l'emplacement des ventilateurs est déjà presque détruit, les bâtiments d'extraction s'enflamment, et le puits d'enfoucement, qui se trouve à quelques mètres de là, n'est bientôt plus qu'un brasier.

L'aspect de cet immense incendie, que nulle puissance humaine ne peut combattre, terrifie littéralement la foule, qui n'a pas quitté le lieu du sinistre.

A sept heures du matin, la fosse nº 3 et ses annexes sont presque complètement détruites; il n'y a déjà plus que des murs embrasés, menaçant ruine.

La mine elle-même n'est plus qu'un brasier. Parmi les victimes, hommes, femmes et enfants doivent être en nombre à peu pres égal.

A huit heures et demie, les bâtiments brûlent toujours. On a commencé à inonder la fosse, en preuant de l'eau de la rivière la

Une nouvelle explosion a ébranlé la galerio moyenne; on avait commencé par inonder le foyer de l'incendie lorsqu'elle s'est produite, causant des éboulements nombreux et très importants.

Un troisième coup de grisou, redouté depuis quelque temps, a en lieu dans la nuit.

La détonation a été entendue à une distance énorme. Immédiatement après la détonation, un panache de fumée noire s'est élevé au-dessus du puits d'aréage, suivi bientôt de nuages de vapeur.

Les ingénieurs craignent que de nouveaux coups de grisou ne donnent une recrudescence à l'incendie souterrain et ne provoquent de nonvelles explosions. Plusieurs coups de grisou paraissent encore inévitables.

La troisième explosion a fait de nombreux dégâts.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Itinéraire du Couseil de révision

Le Conseil de révision du département de Maine-et-Loire tiendra ses séances aux jours et heures déterminés par l'itinéraire ci-après, pour l'examen des jeunes gens de la classe de 1891, et de ceux des classes de 1889 et 4890, qui ont été, l'année dernière, ajournés à un nouvel examen:

Etrangers au département, lundi 21 mars, 2 heures, à la présecture.

Thouarce, mardi 22 mars, 4 heure 1/2. Doué-la-Fontaine, mercredi 23 mars, 2

Viliers, jeudi 24 mars, 1 heure.

Montreuil-Bellay, vendredi 23 mars, 9

Gennes, samedi 26 mars, 8 heures 1/2. Les Ponts-de-Cé, lundi 28 mars, 9 heu-

Chalonnes-sur-Loire, mardi 29 mars, 8 heu-

Saint-Georges-sur-Loire, mercredi 30 mars.

9 heures 1/2. Le Louroux-Béconnais, jeudi 31 mars, 4

heure 1/2. Tiercė, vendredi 1er avril, midi 1/2.

Châteauneuf-sur-Sarthe, samedi 2 avril, 4

Le Lion-d'Angers, lundi 4 avril, 9 heu-

Candé, mardi 5 avril, 10 heures 1/2.

Segré, mercredi 6 avril, 9 heures 4/2. Pouancé, jeudi 9 avril, 10 heures 1/2.

Angers (Nord-Onest), vendredi 8 avril, 9 heures, à la préfecture.

Angers (Nord-Est), jeudi 5 mai, 9 heures, à

Saint-Florent-le-Vieil, vendredi 6 mai, 8 heures 1/2.

Champtoceaux, samedi 7 mai, 8 heures 1/2. Chemillé, lundi 9 mai, 1 heure.

Cholet, mardi 40 mai, 8 heures 1/2.

Montrevault, mercredi 11 mai, 9 heures.

Beaupréau, jeudi 12 mai, 9 heures.

Montfaucon, vendredi 13 mai, 9 heures. Beaufort, lundi 46 mai, 9 heures.

Seiches, mardi 17 mai, 8 heures 1/2.

Durtal, mercredi 48 mai, 8 heures 1/2. Baugé, jeudi 19 mai, 9 heures.

Noyant, vendredi 20 mai, 9 heures 1/2. Longué, samedi 21 mai, 9 heures.

Saumur (Nord-Est), lundi 23 mai, 1 heure

Maison Centrale de Fontevrault, mardi 24 mai, 10 heures, à la Maison Centrale.

Saumur (Sud), mercredi 25 mai, 9 heures 1/2.

Saumur (Nord-Ouest), vendredi 27 mai, 9 heures 4/2.

Angers (Sud-Est), samedi 28 mai, 9 heures, à la préfecture.

Jeunes gens ayant obtenu des défais pour visite ou production de pièces, mercredi 15 juin, 2 heures, à la prélecture.

Clôture des opérations, samedi 25 juin, 2 houres, à la préfecture.

Soutiens de famille, jeudi 30 juin, 9 heures 1/2, à la préfecture.

La revue d'appel des hommes des services auxiliaires, des classes de 1879, 1883, 1885, 1887 et 1889, s'effectuera, comme les années précédentes, au chef-lieu de canton, par l'autorité militaire, immédiatement après la séance du Conseil de révision. — Il ne sera plus posé d'affiches spéciales.

A Angers, la revue aura lieu, pour chaque canton, à dix heures du matin, dans la cour de la Préfecture.

Cette revue s'applique aux jeunes gens présents dans les cantons, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision.

Les intéressés devront être munis de leur livret. Le manquement à la revue d'appel reud les hommes passibles de punitions disciplinaires.

L'affaire Vennevier

Le Courrier, dans sa chronique de la police correctionnelle, parle en ces termes de la fameuse affaire Venuevier, à l'occasion de laquelle on a voulu, au début, faire trop de tapage :

· Hier, à l'audience, un nombreux public se pressait dans la salle, attendant avec impatience les débats de l'affaire Vennevier.

• Ensin l'huissier appelle l'affaire et on entend dans l'auditoire un ah! de satisfaction.

» Hélas, la joie fut de courte durée et les curieux, amateurs de causes grasses et de choses croustilleuses, en furent pour leur longue attente. Sur les réquisitions de M. le Procureur de la République, M. le Président ordonna le huis clos et chacun dut se retirer.

» Sans doute, comme nous l'avions déjà fait présentir à nos lecteurs, la chose était moins grave qu'on ne l'avait supposé tout d'abord, car la mère Vennevier n'a été condamnée qu'à 2 mois de prison et 100 fr. d'amende et n'a pas été déchue de la puissance paternelle. »

Ce n'était pas tout que d'atténuer la chose: le Courrier devait, par impartialité et en tonte justice et équité, rétracter les calomnies qu'il a lancées avec une entière satisfaction. La sourdine qu'il met sur ce scandale, le huis clos

extra-rigoureux que le Tribunal a prononcé sur la demande du ministère public, ne confirment-ils pas ce que la rumeur publique proclame hautement: qu'aucune des personnes mises en jeu par le Courrier n'a été compromise ni de prés ni de loin; qu'au contraire il se pourrait fort bien qu'il y ent certaines personnalités en cette affaire et qu'on voului l'étouffer le plus tôt et le plus complètement

La version de la Petite Loire ne nous semble pas moins bonne à citer :

« Elle a fini en eau de boudin, devant l'indisférence du public, cette assaire qui, au début, - et nous avions bien raison de garder à ce sujet la plus expresse réserve - affectait des proportions de scandale incomme surables. On citait des coupables. En dehors de personnalités peut-être sujettes à caution, on prononçait tout bas des noms honorables et jusque-là légitimement honorés, qu'on acconplait à la bande interlope qui s'ébattait ordinairement dans ce garni equivoque.

» Aujourd'hui, devant le tribunal, en dépit du huis clos requis par M. le Procureur de la République et ordonné par M. le Président, huis clos qui semblait devoir émoustiller les curiesités, le débat s'est aplati comme un fromage « coulé ». Pas un témoin marquant, pas un nom atteignable de quelqu'éclaboussure. Interrogatoire de la « matrone », de trois filles, reconnaissance des faits, et c'est tout.

» Après une demi-heure de dialogue, Marie Ferlicot, semme Vennevier, est condamnée, pour excitation habituelle de mineures à la débauche, à 2 mois de prison et 100 francs d'a-

génér:

le qui

meat :

Toi

1 Je

plantas

patrim

16

traspo

te fer.

> 11

hire in

dresser

perent

leare, | Cest Milion s

- Al

personn

lesil

- 40

Louise Louise Languér

Formation of the control of the cont

» Encore une vessie de crevée ! »

Il résulte de tout cela que le Courrier a lance ses calomnies pour le plaisir de causer un plus grand scandale.

THÉATRE DE SAUMUR

Nous n'aurons pas de représentation théàtrale ce soir. La Direction n'ayant pas annoncé la clôture, nous ignorons la cause de ce chômage anticipé.

ADJUDICATIONS

Samedi dernier ont eu lieu à la Présecture de Maine-et-Loire des adjudications dont voici les résultats :

Tribunal de Saumur. - Travaux de construction de deux pavillons annexes.

1er lot (terrassement et maçonnerie; platrerie). - Quatre soumissionnaires. M. Thomas, de Saumur, adjudicataire, avec un rabais de 20 0/0 sur un devis estimatif de 5,836 fr.

2º lot (charpente, couverture, plomberie, zinguerie, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie). - Neuf soumissionnaires. M. Thomas, de Saumur, adjudicataire, movennant up

Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE

L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Première Partie: Le Crime du Père

II - LE PETIT JACQUES (Suite)

Jacques, debout, écoutait cette scène, pâle, inquiet, les poings crispès ; tout le sang généreux dont il avait été nourri bonillonnait dans ses veines...; il sentait qu'il touchait à un moment suprème de la vie... il attendait...

Claude, de son côté, marchant toujours à travers la chambre, renversant une chaise ou brisant quelque chose, cherchait à se monter pour se livrer à quelque action inusirée.

Louise, à bout de forces, terrifiée, ne savait si elle devait rester ou fuir.

Tout à coup la porte s'onvrit, et Séverin Billou parut, portant sous chaque bras un litre de vin.

- Me voici, lit-il, et comme vous le voyez, mes amis, je ne suis pas seul!

A la vue du petit homme et des litres, Vincent s'arrêta et, se tournant vers sa femme, lui dit:

- C'est un affront que je subis et que je ne te pardonnerai pas.

Et il se mit à table en invitaut Billon à se placer en face de lui.

Louise et Jacques restaient immobiles près du lit, dans le fond de la chambre.

Billou s'empressa de verser à boire.

- Madame, dit-il galamment, en se touruant vers Louise, à votre santé.

- Merci, monsieur, répondit Mme Vincent, sans bouger de la place qu'elle occupait.

Claude roula ses mauvais yeux du côté de sa femme.

- Pourquoi ne bois-tu pas ? dit-il brutalement.

- Parce que je n'ai pas soif.

Il se contiut un instant, puis reprit:

- Pourquoi ne manges-tu pas?

- Je n'ai pas faim.

Claude se leva à demi, mais Billou l'arrêta d'un geste.

- Il ne faut forcer personne, dit-il.

- Soit, reprit Vincent, dont la colère débordait, mais si la femme n'a pas faim, le gosse peut manger, lui.

Jacques regarda sa mère comme pour lui demander ce qu'il devait faire.

- Va, lui dit Louise, c'est ton père, obéis. Jacques vint donc se placer entre les deux amis; mais, instinctivement, il laissait un plus grand vide entre lui et Billou qu'entre son père et lui.

Billou profita de l'apparition de l'enfant pour remplir le verre de Claude, ne versant que quelques gouttes dans le sien, qu'il avait d'ailleurs à peine effleuré de ses lèvres.

Le repas ne fut pas long; à part les deux litres, la pitance était maigre, et les convives n'avaient pas grand appétit.

Louise, toujours près du lit, la tête dans ses mains, laissait échapper quelques larmes brulantes, qu'elle s'efforçait en vain de retenir.

Ouelque chose de lourd et de sombrement lugubre semblait planer au-dessus des personnages rassemblés dans cette chambre.

C'était peut-être le cœnr de Louise qui était le moins oppressé, car aucun remords ne venait l'assaillir.

Billou, cela se sentait et se devinait à l'air alme qu'il affectait, jouait son dervier atout. Cet homme n'était pas né pour le mal, il était

le mal en personne.

Son regard oblique allait du verre de Claude au modeste coucou qui faisait son tic-tac dans un coin. Il se disait: l'heure marche et l'ivresse augmente l

Pour quelle fatale besogne, prochaine sans doute, excitait-il cette ivresse terrible? Nous le saurons bientôt.

Claude, alourdi par le vin, avenglé par la colère contenue, laissait échapper par instants des paroles dont le sens, incompréhensible pour tous, devait être terrible pour Billou, car aussitôt le petit homme détournait la conversa-

Qui aurait pu dire ce que pensait Jacques? Billou n'oubliait pas son verre, et l'enfant, habitué à l'eau de la Seine, sentait son cerveau s'échauffer. Il sentait venir un malheur, et son regard allait de son père menaçant à sa mère craintive.

Il se sentait capable de prendre sa pauvre mère dans ses bras et de se sauver avec elle.

Ils vivraient tous deux n'importe où! Il travaillerait. N'était-il pas jeune? L'avenir étail à lui l

Il existe tonjours une heure où l'enfant, d'un coup, sans transition, devient un homme. Cette rabais de 19 0/0 sur un devis estimatif de 4.431 fr. 66.

Construction d'un bâtiment à la fermeécole du Prieuré. - Quatre sonmissionnaires : M. Fournier, du Thoureil, adjudicataire, moyennant 11 0/0 de rabais sur un devis de 19,404 francs 83.

Etat civil de la ville de Saumur

NAMSANCES

Le 11 mars. - Suzanne Proust, rue de l'Hô-

DÉCÈS

Le 10 mars. - Alfred-Georges Renaume, 6 mois, rue de l'Echelle ; - Isabelle Allain, célibataire. 76 ans, propriétaire, rue du Temple. Le 11. - Henriette Logenis, veuve de Jean-René Buisson, 85 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 13. - Emile-Auguste Sechet, employé de commerce, célibataire, 30 ans, route d'Angers. Le 14. - Jean Baudn, ancien tailleur d'habits (veuf), 74 ans, rue des Boires.

UNE FAILLITE BETENTISSANTE

Samedi, le maire d'une des communes de France, le président du Couseil général de la Loire-Inférieure, un homme qui depuis quinze ans est sénateur, le baron de Lareinty, a été déclaré en faillite.

Tout le monde connaît celui qui, en 1870, se conduisit à Montretout si brillamment, et qui, âgé de soixante ans, provoqua en duel le général Boulanger.

Sa fortune lut colossale. Hier encore il habitait au faubourg Saint-Germain un très bel hôtel garni de meubles anciens, dont chacun, en vente publique, vaudrait son pesant d'or. Il le quitte aujourd'hui pour s'installer modestcment dans un logement de garçon.

Voici l'explication que M. de Lareinty luimême a donné de tout ceci, il y a quelques jours, à notre confrère Chincholle, du Fi-

- « Je possédais à la Martinique d'importantes plantations de cannes à sucre et une usine destinée à leur exploitation.
- · Le noyau de ces plantations était un bien patrimonial.
- » Les terres étaient marécageuses. Je les assainis, les ensemençai. Je fis faire pour le transport des cannés 45 kilomètres de chemin
- » Il ne me convenait pas, toutefois, de me faire industriel. J'affermais terres et usines à diverses personnes. Mes fermiers durent s'adresser à des banquiers auxquels ils consignérent leurs produits et qu'ils chargèrent de la vente en France. Lorsque mon dernier fermier traita dans cette intention avec la Banque de consignation, celle-ci demanda ma signature, que je donnai. Après quelques années d'exploitation, mon sermier se trouva, vis-à-vis

heure, précoce pour Jacques, allait sonner.

C'est dans ces dispositions respectives que

- Allons, il faut partir, un dernier verre !

personne ne refusera de trinquer, j'espère?

- M'entends-tu? reprit l'ivrogue.

Le silence accueillit cette demande.

Louise resta immobile.

d'un coup de poing formidable.

- Père, commença Jacques...

Et il reponssa brusquement son fils.

ballant la mesure avec sa fourchette.

de sang, ne se connaissant plus.

- Elle boira, hurla-t-il.

dévorant un sanglot.

qui te regarde.

- Oui, dit Claude, un dernier, et à celui-là

- Louise! fit Claude en frappant la table

Louise voulut se lever, mais les jambes lui

manquèrent, et elle retomba sur sa chaise en

- Toi, siche-moi la paix et mêle-toi de ce

Billou regardait sournoisement la scène, en

Claude se leva trébuchant, les yeux injectés

Rt il avançavers sa femme, anéantie et muette

de peur, l'injure à la bouche et le poing mena-

çant. Dans l'autre main, il tenait le verre de

aude

dans

ressa

SAUS

r |a

tanti

sible

, car

ersa-

1189

afant,

ryeas

1 500

mere

auvre

elle.

II

r étail

d'un

Cette

Louise.

Billou s'écria:

de la Banque, à découvert de plus de Jeux millions trois cent mille francs. Ayant donné ma signature, je payai immédiatement, sur cette dette, 500,000 fr., et la Banque me fit souscrire un engagement pour le surplus.

- » Je dus reprendre cette exploitation pour mon compte personnel; mais les travaux furent arrêtés presque aussitôt par le Crédit foncier colonial, aujourd'hui en liquidation judiciaire.
- » La Banque de consignation me poursuivit alors avec un acharnement incroyable.
- » La Cour de Paris décida que je n'étais pas commerçant. Son arrêt fut cassé pour « vice de rédaction ». Je sus renvoyé devant la Cour d'Amiens qui me déclara commerçant. Je me suis à mon tour pourvu en cassation contre cet arrêt qui est également entaché d'un vice de forme. Mon avocat assure que je triomphe-
- » Mais la loi est formelle. Eu matière civile, le pourvoi en cassation n'est pas suspensif. La Banque de consignation, ne voulant pas attendre la décision du tribunal, m'a assigné en déclaration de faillite. Celle-ci sera pronoucée samedi et affichée lundi. »

CURIEUX TESTAMENT

La Cour d'appel de Poitiers, dans son audieuce de mercredi, a déclaré valable le testament de M. Bruynooghe, de Marennes, instituant madame Bailleux sa légataire universelle.

Au cours de l'inventaire fait au domicile de M. Bruynooghe, on avait trouvé un testament contenant, entre autres dispositions bizarres, la République française instituée légataire universaire, avec obligation, pour cet héritier d'un nouveau genre, de faire démolir la maison de Bruynooghe et d'en disperser les matériaux aux quatre vents du ciel.

Ce testament sut révoqué par celui dont la validité vient d'être reconnu par la Cour d'appel.

. BULLETIN FINANCIER

Paris, le 12 mars 1892.

Les rentes françaises conservent, malgré une légère réaction sur les cours de la veille, une allure très ferme; le marché est en effet assez mal impressionné par la baisse de certains fonds étrangers tels que l'Italien et surtout la dette Extérieure. On songe à l'importance des capitaux français qui sont engagés dans les fonds et toutes les autres valeurs espagnoles.

Le 3 0/0 ancien reste en légère réaction à 96.80 et le nouveau à 93.90; le 4 1/2 est ferme à 405.20.

L'Italien tombe au-dessous de 88, il clôture à 87.80. L'Extérieure, après être descendue à 57 41/16, serme à 57 4/4; le change espagnol monte à 20 0/0. Le Nouveau Russe faiblit à 75 15/16 et l'Orient à 66 3/16 Le 3 0/0 Portugais résiste aux influences fàcheuses qui pésent sur les autres fonds étrangers. Les négociations entre les délégués des comités et le ministre des finances suivent une marche régulière qui permet d'entrevoir un arrange-

- Veux-tu boire ça l ràla-t-il encore.

Les lèvres de la malheureuse remuérent, mais aucun son ne sortit de sa bouche.

Claude leva sur elle le verre, prêt à l'en frap.

Mais alors un cri sourd se sit entendre; un corps se dressa entre Claude et sa femme, et l'ivrogne poussé par une force imprévue, alla rouler au milieu de la pièce.

Jurant, l'écume à la bouche, il se releva, et devant lui, pâle, mais décidé, il vit Jacques qui l'attendait, un couteau à la main.

Quant à Louise, elle s'était évanouie.

Claude, à la vue de son fils, hésita un instant, mais le couteau lui rendit toute sa colère.

- Ahl c'est comme cela, dit-il, eh bien l je vais vous tuer tous les deux.

(A suivre.)

Echos des derniers bals :

- Comment t'es-tu déguisé, à ton bal costumé ?
 - En « Nouveau ministère ». - En nouveau ministère ?...
- En bien ! oui... en arlequin !

ment de nature à satisfaire tous les intérêts.

Les sociétés n'ont que d'insignifiantes variations. La Banque de France gagne 5 francs à 4,345 fr Le Crédit Foncier est sans changement à 1197. La Banque de Paris oscille entre 615 et 620 fr. Le Crédit Lyonnais est à 778 fr. La Société Générale ne s'écarte guère du cours de 472.50. Les bénéfices nets réalisés en février figurent au bitan de ce mois pour 334,317 fr. La Banque d'Escompte cote 155. L'action des Immeubles de France à 455 fr. semble appelée prochainement à atteindre le pair de 500 fr.

Les Chemins Economiques valent 403 fr.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR Séance du 13 Mars 1892

Versements de 124 déposants (28 nouveaux), Remboursements, 35,359 fr. 47.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

FAITS DIVERS

RÉPARATION D'UNE ERREUR JUDICIAIRE

Ce n'est pas en France que la chose s'est passée, mais en Belgique.

On écrit de Bruxelles :

- « Il y a quelques années, la justice reconnut qu'un ouvrier de Renaix, nommé Alphonse Beatse, avait été condamné injustement à trois mois d'emprisonnement, peine qu'il avait subie, et une nouvelle procédure ameua l'acquittement de cet homme.
- » Rappelons brièvement les faits. Beatse avait touché, disait-on, au moyen d'une fausse signature, au burean de poste de Renaix, un mandat destiné à son frère. Le témoignage qui détermina la condamnation de Beatse fut celui du commis des postes, un nommé Ots. Cela se passait il y a environ quatre ans.
- » L'affaire était jugée depuis deux ans, et Beatse avait depuis longtemps subi sa peine, lorsque ledit Ots fut convaincu d'avoir commis des détournements à la poste, entre autres des sommes déposées à la caisse d'épargne. Lorsque Beatse - qui n'avait cessé de protester de son innocence - apprit les poursuites dirigées contre son accusateur, il deman la une révision de son procès, et il insista tant et si bien que le parquet ouvrit une instruction nouvelle, qui prouva clairement l'injustice de la condamnation portée contre le malheureux ouvrier.
- » Ots, poursuivi lui-même pour le faux commis dans le mandat-poste, sut condamné de ce chef, et après que l'affaire eut été appelée devant la cour d'appel de Gand, puis devant la cour de cassation en règlement de jnges, elle se termina devant la cour d'appel de Bruxelles par l'acquittement de Beatse.
- » Mais Beatse acquitté n'en avait pas moins subi une condamnation publique de trois mois d'emprisonnement. Il se décida à assigner l'État belge, en la personne du ministre des chemins de fer et des postes comme civilement responsable pour l'employé de son administration.
- » Ce procès vient d'être jugé devant le tribunal d'Audenarde. L'Etat a été condamné à payer à M. Alphonse Beastse, à titre de dommages-intérêts, une somme de dix mille francs, plus mille francs de publicité. »

Une bonne dame s'arrêtait, hier, devant un aveugle qui portait au cou un petit tableau représentant un incendie, et au bas duquel était

« Aveugle par accident. » - Dites-moi, mon pauvre homme, est-ce à

Tours que le sinistre représenté par ce tableau est arrivé ?

Ah I je ne vous le dirai pas, ma charitable dame... Ce tableau vient de mon frère !

PILULES SUISSES!

Le médicament le plus populaire de France.

Bibliographie

Nos lecteurs connaissent Quand même, ce recueil de vers signé François Casale, et exprimant d'une manière si forte et si vraie les sentiments de nos frères annexés. Ils salueront

done avec.joie l'apparition d'une œuvre nouvelle du même auteur. Les Neiges d'Avril (librairie Fischbacher) relevent d'un genre tout différent de celui de Quand même. La muse patriotique n'y tient que peu de place; ce qui domine, ce sont les souvenirs du pays natal, les émotions diverses de l'amitié, le frissonnement douloureux d'une âme éprise d'idéal au contact du monde méchant et sceptique, et tous ces sentiments sont exprimés avec un rare bonheur, dans une langue pure et facile. Les Hirondelles, Deux Ombres, disent avec un charme infini le regret des jours qui s'en sont allés. Pour qui? et surtout La Petite Fille aux étoiles, respirent, l'une une tristesse pénétrante, l'autre une sorte de révolte contre le sort fait aux bons et aux délicats. Quelques chansous vivement tournées, des légendes comme Les trois Gouttes de sang achèvent de montrer la variété et l'étendue du talent poétique de F. Casale.

M. Eugène Manuel a fait à ce joli petit livre une préface charmante : les Neiges d'Avril n'avaient pas besoin d'étre présentées par un maître, leur mérite les assure d'un excellent accueil auprès de tous ceux qui aiment les vers et ils sont encore plus nombreux qu'on ne pense.

Le SIROP DE FOLLET donne le sommeil vrai. celui de la nature, sans trouble, sans malaise, sans danger; le sommeil, qui est le repos du corps et de l'esprit. Dans un flacon de Sirop DE FOLLET, il y a cinq ou six nuits d'un repos complet, naturel et reparateur, et le slacon se vend dans la plupart des pharmacies de tous les pays.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864 CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

> AGENCE DE SAUMUR Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques.—Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. - Ordres de Bourse. Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cies de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). - Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, echanges) - Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires - Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. Avances sur Titres. - Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. - Souscriptions aux Emissions. - Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE Prix: 5 fr. le flacon. - Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

LE VIN AROUD & QUINA, SU FER est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERAZ, para, 102, r Richelleu, PARIS, & Phin

ANDRIEUX

COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP

Le flacon depuis 1 fr. 40 Fruits glacés extra assortis

Le 1/2 kil. 2 fr. CONFITURES FINES ET GELÉE Garantis purs fruits et sucre,

le pot de terre, 1 fr. En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90 BAISSE DE PRIX

Sur les Cafés et Conserves

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M. André POPIN, avouélicencie à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M. BEAU-REPAIRE,

Et de Me BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

SUR LICITATION

Aux enchères publiques Entre majeurs et mineures

Au plus offrant et dernier enchérieseur

EN 4 LOTS

BORDERIE

Uae MAISON et ses Dépendances et de deux parcelles Terre en Pré,

Le tout situé commune du Voide (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 10 AVRIL 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de Me BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous cenx qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contrad ctoirement entre les parties y dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le cinq mars mil huit cent quatre-vingt-

Et aux requête, poursuites et diligence

1. Madame Rosalie Houet, épouse de M. Jean Hérault, cultivateur, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à la Rimonière, commune de Montilliers (Maine-et-Loire);

2. M. Jean Houet, cultivateur, demeu-rant aux Basses-Cornières, commune de Nueil-sous-Passavaot (Maine-et-Loire);
3. Madame Mélanie Houet, épouse de

M. Michel-Jean Tareau, cultivateur, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à la Tesnières, commune du Voide (Maine-et-Loire); 4. M. Auguste Cerisier, agent d'assu-rances, demeurant à la Barrée, commune

du Voide, ce dernier agissant comme exé-cuteur testamentaire de Madame veuve Houet-Gourdon;
5. M. Jacques Bourasseau, cultivateur,

demeurant à Nos-Roches, commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire);

6. M. Pierre Bourasseau, cultivateur, demenrant aux Bretaudières, commune du Voide (Maine-et-Loire);
7. Madame Jeanne Bourasseau, cultiva-

trice, veuve de René Martineau, demeurant à la Croix, commune du Voide (Maine-et-Loire); 8. M. Joseph Bourasseau, enltivateur,

demeurant an Plessis-Neuf, commune de Somloire (Maine-et-Loire);

9 M. François Bourrasseau, cultivateur, demeurant à la Boulaie, commune de Tigné (Maine-et-Loirc);

10. Madame Henriette Bourasseau, épouse de M. Jean Aubin, cultivateur, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Coron (Maine-et-

11. Madame Marie Davy, sans profession, veuve de M. l'ierre Hérault, demeurant aux Gouffries, commune de Cossé (Maine-et-

Loire); 12. Madame Rose Davy, propriétaire, veuve de M. Pierre Depechere, demeurant aux Gardes (Maine-et-Loire);

13. M. Jacques Cottenceau, cultivateur, demeurant à la Joséphine, commune de

Somloire (Maine-et-Loire); 14. Madame Marie Cottenceau, journalière, veuve de M. Charles Fruchaud, de-meurant à Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-

Ayant pour avoné Me ANDRE POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, de neurant dite ville, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dument appelés de : 1. M. Pierre Houet, cultivateur, demeurant aux Basses-Cornières, commune de Nueil-sous-l'assavant (Maine-et-Loire), veuf de Madame Henriette Houet, au noin et comme tuteur naturel et légal de : 1º Ma-demoiselle Henriette Houet; 2º Marie Houet; 3º Mélanie Houet, ses enfants mi-

Avant pour avoué constitué Me Louis ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve

2. M. Jean Houet, cultivateur, demeurant an Petit-Condray, commune du Voide (Maine-et-Loire, au nom et comme subrogétuteur ad hoe des mineures flouet, susnommées, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdres mineures, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers (Maine-et-Loure), le vingtquatre février mil huit cent quatre-vingtdouze, ledit Jean Houet faisant fonction de subrogé-tuleur, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre lesdites mineures et leur subrogé-tuteur Jean Houet, des Basses-Cornières; Il sera procédé, le dinanche dix avril

mil huit cent quatre-ingt-douze, à midi, en l'étude et par le ministère de Me BALLON, notaire à Vilners, à la vente sur livitation, aux enchères publiques, entre majeurs et mineures, au plus offrant et dernier enchérisseur, en quatre lots, des biens ci-après désignés :

DESIGNATION

PREMIER LOT

Une borderie, sise à la Mariaudière, commune du Voide, consistant en bâti-ments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et pres, d'une contenance totale de cinq hectares cinquante-un ares quarante centiares, ct désignée au cadastre de la manière suivante :

La Mariaudière, maison et sol, contenant trois ares cinquante centiares, nº 21 du

cadastre, section C, polygone 17; Le Grand-Jardin, jardin ct aire, contenant vingt-et-un ares, nos 18 et 19 du cadastre, mêmes section et polygone;

Chemin-de-l'Arrivée, chemin, contenant six ares, nº 20 du cadastre, mêmes section et polygone;

Le Jardin-de-la-Porte, pré, contenant seize ares quatre-vingts centiares, nº 22 du cadastre, memes section et polygone ; La Pièce-du-Jardin , terre , contenant

quatre-vingt-quatre arcs, nº 23 du cadastre, memes section et polygone; La Gra de-Varenne, terre, contenant soixante - trois ares cinquante centuares,

nº 24 du cadastre, mêmes section et

polygone; La Petite-Varenne, terre, contenant qua-rante-trois ares trente centiares, nº 25 du cadastre, mêmes section et polygone; Le Pré-de-la-Maison, pré, contenant

quarante-quatre ares trente centiares, no 17 du cadastre, mêmes section et polygone; L'Ecobue, terre, contenant soixante-quatre ares, nº 12 du cadastre, mêmes section

et polygone ; La Vieille - Etouble , terre , contenant quatre-vingt-un ares cinquante centiares, no 10 du cadastre, mêmes section et poly-

La Grande-Pièce, terre, contenant quatre-vingi-dix ares, no 16 du cadastre, mêines section et polygone;

Pré-de-la-Gourde, pré, contenant trentetrois ares cinquante centiares, nº 11 du cadastre, même section, polygone 14.

Total des contenances : cinq hectares cinquante-et-un ares quarante centiares.

Mise à prix: dix mille francs, ci. 10.000

DEUXIEME LOT

Une maison, sise à la Barrée, commune du Voide, comprenant au rez-de-chaussée une chambre à feu, fournil avec four, grenier au-dessus,

Une écurie et petit loit à poules à côté des bâtiments et y attenant, avec fenil au-

Cour, jardin et issues autour de ces bâtiments.

Le tout compris au cadastre sous les nos 3 et 21, section C, pour une contenance de quatorze ares soixante-dix centiares, joignant au levant le chemin de la Barrée aux Beauvoies, au midi les dépendances de la métairie de la Barrée, au couchant Guilbault et au nord un chemin.

Mise à prix, mille francs, ci... 1 000 TROISIÈME LOT

Un pré, appelé l'Ouche-à-Lointier, même commune, compris au cadastre sons le no 64, polygone 19, section D, pour une contenance de vingt ares cinquante centiales. Mise à prix, quatre cent cinquante francs,

QUATRIÈME LOT

Un pré, appelé le Pré-des-Aillerais, même commune, compris au cadastre sous le nº 27, polygone 21, section D, pour une contenance de onze ares quarante centiares. Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

Total des mises à prix: onze mille six cents francs, ci. . . 41,600

S'adresser, pour renseignements:

1º A Mº André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2º A Mº BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussi-

Saumur, le onze mars mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mil buit cent quatre-vingt-douze, folio case . Reen un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé: L. PALUSTRE.

LOUER

Au Pont-Fouchard

MIA ISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

A céder à Angers

Bonne et importante Maison d'épicerie avec SPÉCIALITÉ de FROMAGES et SALAIsons. - Gros et detail.

S'adresser au bureau du journal.

M. Léon MALÉCOT demande; de suite, UN APPRENTI pour la Mercerie.

Étude de Me F. VERLET, notaire à Fontevrault.

ERCHEV A

à l'amiable

Dite LA GARENNE

Située près de Fontevrault,

Comprenant MAISON DE MAI-TRE, en forme de châlet, logement de fermier, 12 hectares 42 ares 78 centiares de terre, vigne et bois, dont 9 hectares 25 ares 93

centiares joignant les bâtiments. Culture d'asperges et de vignes américaines en rapport.

S'adresser, pour tous renseigne-ments, audit M. VERLET.

Etude de Me LECOMPTE, notaire à Brezé (Maine-et-Loire).

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1er novembre 1892,

LE MOULIN A EAU De Saumoussay

A TROIS PAIRES DE MEULES,. Situé sur la rivière le Thouet, commune de Chuce, avec ses dépendances,

COMPRENANT:

MAISON D'HABITATION, un jardin et diverses parcelles de pré, d'une contenance totale de 5 hec-

S'adresser, soit à M EPOUDRY. régisseur de M. le murquis de Dreux-Brézé, soit à Me LECOMPTE, notaire.

A VENDRE Jolie collection de Timbres-Poste S'adresser au bureau du journal.

O^N DEMANDE UN HOMME sa-chant très bien labourer, la culture de la vigne, soigne, les chevaux et faire tous les travaux de la campagne.

On le prendrait au 1er mars, si cela se peut.

s'adresser au bureau du journal.

IN JEUNE HOMME marié, ayant Uconnaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

IN JEUNE HOMME de 18 ans, demande une place d'apprenti boulanger.

S'adresser au bureau du journal.

TIN MÉNAGE demande place, le U mari cultivateur et la femme comme femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay En face chez les Frères.

UN JOURNAL DÉPARTE-MENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, den andeun SECOND REDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. Paris.

DAME sérieuse demande place de dame de compagnie ou gérance.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

Mms NOEL & BOUIN

BRODERIES

SAUMUR - 8, rue du Puits-Neuf, 8 - SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES - VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

PHARMACIE A. CLOSIER

SAUMUR

Nº 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne

Droguerie Médicinale (11/!érinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. -- Dépôt de toutes les Spécialités

Grand assortiment de Bandages se prétant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. - Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guerison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la vitarmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs. PRIX MODERES

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Pétersbourg et de Puris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Epicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

| Petits Pois moyens, | 1/2 boite | 50 | la boîte | 0.80 |
|---------------------------|---------------------------|----|-----------|------|
| Petits Pois très fins, | | 80 | _ | 1,35 |
| Haricots verts moyens, | ره رکار از ارا را اور اور | 50 | | 0,80 |
| Haricots verts très fins, | | 80 | to be med | 4,33 |
| Cèpes au naturel, | | 90 | - | 1,70 |

Pâtés de foies gras et de gibiers truffés

Camembert double crême, 0,60; extra, la boite, 0,75

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN - DENTISTE 1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Person

1

bent &

19 101

Gellre

pour s

lec

es de

mis 11.

ridicule

an appro

falle, em

Looket,

le place;

Teil pac

Saumur, imprimerie de Paul GODET.